Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la préparation du séjour en Lozère, deux documents ont été remis à votre enfant :

- Le premier comprend une **autorisation parentale**, une information concernant le **règlement du séjour** et le **droit à l'image** et enfin, des **renseignements complémentaires**. Ces 4 parties sont **à nous retourner complétés et signés pour le vendredi 8 mars prochain au plus tard**.
- Le second présente le règlement du séjour et l'équipement à prévoir (trousseau). Conservez ce document s'il-vous-plaît.

Cordialement, l'équipe des enseignants d'EPS.

*Collège Robert Doisneau*
*2, Rue du 11 novembre*
*92120 MONTROUGE*

# Séjour sportif en Lozère – 20 au 24 mai 2019

## LE REGLEMENT DU SEJOUR

Nous avons pris connaissance du règlement du séjour et nous engageons à le respecter et le faire respecter :

**Signature de l'élève :** **Signature des parents :**

## DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du voyage scolaire en Lozère, au Malzieu, du 20 au 24 mai 2019, l'équipe pédagogique sera susceptible de réaliser des photos et/ou vidéos de vos enfants afin de les mettre sur le site du collège (www.clg-doisneau-montrouge.ac-versailles.fr/), de vous les projeter à notre retour au collège et de réaliser un album photo sur support numérique (CD ou clef USB) que nous leur distribuerons.

Au regard de la circulaire N°2003-091 du 05-06-2003 BO N°24 du 12 juin 2003, « Toute personne peut s'opposer à la reproduction de son image, et toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs. »

**Nous, Soussignés**

**……...**

**(Père, mère, représentant(e) légal)**

**……...**

**(Père, mère, représentant(e) légal)**

**de l'enfant…….**

**demeurant……...…….**

- **Autorisons la publication de l'image de notre enfant durant une période de 3 ans (site du collège)**
- **N'autorisons pas la publication de l'image de mon enfant**

**Signatures :**

**Père, mère, représentant(e) légal(e)……**

**Père, mère, représentant(e) légal(e)……**

# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## REGIME ALIMENTAIRE

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ?
Lequel ? (exemple: régime sans porc, hallal (sans viande pendant le séjour), végétarien, etc...)

## ALLERGIES ALIMENTAIRES

Type d'allergie :

## TRAITEMENTS MEDICAUX

Votre enfant aura-t-il besoin d'un traitement particulier ?
Lequel ?

***SI VOTRE ENFANT A UN TRAITEMENT MEDICAL DONT IL AURA BESOIN (OU POURRAIT AVOIR BESOIN) DURANT LE SEJOUR, REMETTEZ AU PROFESSEUR AVANT LE DEPART LES MEDICAMENTS AVEC L'ORDONNANCE DU MEDECIN DANS UNE POCHETTE AVEC LE NOM DE VOTRE ENFANT.***

## AUTRES INFORMATIONS

Avez-vous des informations à nous communiquer qui pourraient nous être necessaires ou utiles dans le cadre du sejour ?

**Signature des parents :**

*Collège Robert Doisneau*
*2, Rue du 11 novembre*
*92120 MONTROUGE*

# Séjour sportif en Lozère – 20 au 24 mai 2019

## LE REGLEMENT DU SEJOUR

**Nous avons un certain nombre d'exigences pour les élèves lors du séjour :**

- Respecter les horaires (horaires de début des activités, des repas, des temps de regroupement, de coucher et respect du sommeil des autres, etc) et les contraintes nécessaires au bon fonctionnement du groupe.
- Participer à toutes les activités sportives, faire les tâches demandées et adopter une attitude concentrée et calme lors de la formation PSC1.
- Respecter les personnes : tous les adultes encadrants lors du séjour (écoute, politesse, …) et les camarades (ne pas se moquer, ne pas insulter, etc)
- Respecter les lieux (chalets, parties communes et espaces extérieurs)

**Voici les règles de vie en collectivité que nous avons établies et qui doivent être respectées :**

*Lors des repas :*

- Participer à tous les repas (petit déjeuner compris) et manger de tout et correctement.
- Respecter un minimum de calme au réfectoire (pas d'agitation ni de bruit excessif)
- Débarrasser et nettoyer sa table au réfectoire après chaque repas

*Dans le chalet et en vie quotidienne :*

- Faire son lit, ranger ses affaires personnelles, participer au nettoyage du chalet et des espaces extérieurs.
- Prendre une douche le soir avant de manger et laisser propre salle de bains et wc
- Ne pas manger ni boire dans les chambres.
- Enlever les chaussures à l'entrée du chalet
- Nettoyer et ranger la chambre systématiquement avant de la quitter
- Porter des vêtements propres
- Laisser les salles communes propres et rangées (salle de jeux par exemple)
- L'utilisation des appareils de typer fer à lisser est interdite (risque de brulure)

*Appareils multimédias :*

- Les appareils multimédias (en dehors des appareils avec vidéos ou jeux) sont tolérés pour le trajet aller-retour en car, ainsi que dans la chambre sur les temps libres. Leur utilisation est interdite à tout autre moment du séjour, et après la fermeture des portes du chalet par les enseignants au coucher.

**En cas d'abus, les appareils multimédias seront confisqués (téléphones, etc…) et rendus aux parents au retour du séjour**

- Les prises de vues ou appareils photos numériques sont interdits lors du séjour (appareils jetables tolérés).

***NB : Les enseignants ne seront pas tenus responsables de la dégradation ou du vol de tout appareil multimédia.***

L'échelle des punitions que nous appliquons :

1 – Travail d'intérêt général (nettoyage du réfectoire par exemple)
2 – Mise à l'écart temporaire de l'activité (ou de la chambre)
3 – Mise à l'écart sur une ½ journée (avec un changement de groupe si besoin), ou changement de chambre.
4 – Exclusion du séjour avec rapatriement aux frais de la famille.

**Bien entendu, le règlement intérieur du collège reste applicable durant le séjour et il y a la possibilité de sanctions au retour en cas de manquement.**

# TROUSSEAU

<table>
<tr>
<td>CHAUSSURES<br><br>1 paire de baskets<br>1 paire de baskets usagées (qui ne sont pas fragiles)<br>1 paire de chaussures de marche<br>1 paire de chaussons</td>
<td>MATÉRIEL SCOLAIRE<br><br>1 trousse<br>1 pochette<br>1 cahier de brouillon<br>feuilles blanches vierges</td>
</tr>
<tr>
<td>LINGE DE CORPS<br><br>5 slips ou culottes<br>6 paires de chaussettes<br>5 tee shirts<br>1 pyjama</td>
<td>DIVERS<br><br>1 sac à dos<br>1 montre<br>1 gourde<br>1 casquette, bob (protection soleil)<br>1 paire de lunettes de soleil<br>1 sac pour le linge sale<br>Le matériel d’escalade et VTT sera fourni sur place</td>
</tr>
<tr>
<td>VÊTEMENTS DE JOUR<br><br><u>pour les activités :</u><br>3 pantalons de sport<br>3 t-shirt<br>3 pulls ou sweat shirt<br>1 maillot de bain<br><u>pour le soir ou divers :</u><br>T-shirt, polo<br>Pull, gilet, polaire<br>2 pantalons<br><u>Manteaux :</u><br>1 K-way<br>1 veste chaude, veste polaire</td>
<td>PETITE PHARMACIE PERSONNELLE<br><br>Remèdes homéopathiques contre les coups (arnica), le mal des transports (cocculine)…<br>Médicaments contre la douleur (paracétamol) qui seront confiés aux professeurs avec l’ordonnance.<br>Traitement médical en cours ou de fond (contre les allergies, l’asthme, les rhumes…) confiés aux professeurs avec l’ordonnance.</td>
</tr>
<tr>
<td>TOILETTE<br><br>2 serviettes<br>Gel / shampoing<br>Dentifrice et brosse à dents<br>Brosse à cheveux / peigne<br>Crème solaire<br>Mouchoirs en papier</td>
<td>ALIMENTATION<br><br>1 pique-nique pour le lundi midi</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">EFFETS PERSONNELS<br>Ne pas emporter d'objets de valeur: bijoux, gourmettes...<br>Les appareils multimédias ainsi que l'argent de poche seront sous la responsabilité des élèves, ils doivent être conscients qu'ils peuvent être perdus ou détériorés.<br>Les appareils de type “fer à lisser” ne sont pas admis.</td>
</tr>
</table>